

Des accompagnateurs scolaires précaires

Chaque jour à Bruxelles, ils sont 200 employés par la Cocof pour conduire 3.000 écoliers

La Cocof propose, notamment pour les enfants porteurs de handicap, un ramassage scolaire. Il permet à 3.000 enfants d'aller, chaque jour, de leur domicile à leur école. 200 accompagnateurs scolaires les encadrent. Mais leur emploi est précaire : journée coupée en deux, heures de travail restreintes et donc paie moindre. Une situation qui interpelle Fadila Laanan (PS), ministre présidente de la Cocof.

Il existe à Bruxelles de nombreux enfants qui ne peuvent pas se rendre à l'école seuls avec les transports en commun traditionnels. Il s'agit notamment de jeunes en situation de handicap ou présentant diverses difficultés. Pour ceux-ci, la Cocof (Commission communautaire française) propose un service de ramassage scolaire. Celui-ci touche chaque

jour 3.000 enfants, dont près des trois quarts sont dans l'enseignement fondamental à Bruxelles, les autres dans le secondaire.

De petits bus font ainsi des trajets réguliers, le matin et à la fin des classes, entre les écoles (une cinquantaine) et les domiciles des élèves, selon des tracés destinés à réduire le plus possible le temps passé dans le bus. Si ces trajets sont confiés, par la Cocof, à des transporteurs privés, dans chaque bus, on trouve un employé de la Cocof, chargé d'accompagner ces enfants plus vulnérables que d'autres. Ces accompagnateurs scolaires sont environ 200, dont 120 femmes.

« Ce service doit être exemplaire, vu le public concerné », explique Fadila Laanan (PS), ministre-présidente de la Cocof. « Le rôle des accompagnateurs scolaires est primordial, mais leurs conditions de travail sont difficiles. Ce sont vrai-

ment les travailleurs les plus précaires de la Cocof. » Car si effectivement le rôle social de ces accompagnateurs scolaires n'est pas à remettre en question, leur situation est compliquée. Ceux-ci sont engagés pour des CDD de 10 mois (ils ne travaillent pas pendant les vacances d'été et ne sont donc pas rémunérés), leurs journées sont coupées en deux (ils travaillent

tôt le matin et en fin d'après-midi) et ils travaillent en moyenne 15 heures par semaine, ce qui entraîne un salaire faible (autour de 700 euros nets). De par leurs horaires, il est difficile de combiner leur activité avec un autre métier. Un travail vraiment précaire, donc, mais que nombre d'accompagnateurs ne souhaitent pas quitter car ils se sentent utiles à la société et développent des liens avec les enfants (voir ci-contre). « Beaucoup perçoivent un complément chô-

mage », ajoute Fadila Laanan.

UN MILLION D'EUROS

La ministre-présidente de la Cocof a souhaité améliorer les conditions de travail de ces personnes. « Quand j'ai découvert leur situation, j'ai été choquée », indique Fadila Laanan. « J'ai essayé de créer un statut pour eux, mais ça n'a pas abouti. »

Finalement, l'éluë a réussi à mobiliser 1 million d'euros par an qui permettront désormais à ces travailleurs d'avoir une petite valorisation de salaire, pouvant aller jusqu'à 300 euros par mois assure-t-elle. « Nous prenons désormais en compte leur trajet du domicile jusqu'au travail. De plus, si ces accompagnateurs suivent une formation, ils reçoivent une prime de 50 euros. » Toujours insuffisant, mais la ministre espère montrer aux accompagnateurs qu'elle reconnaît leur travail. ●

MARIE HAMONEAU

Témoignage

« On ne se sent pas toujours reconnus »

Dibaka travaille depuis 2006 comme accompagnateur scolaire. À l'époque, la vingtaine d'années, il avait trouvé ce poste via Actiris. Il ne l'a plus quitté depuis, malgré les conditions difficiles. Depuis deux ans, il est « accompagnateur volant », c'est-à-dire qu'il n'a pas de trajet fixe, et vient soit en remplacement, soit en renfort sur des tournées de ramassage. Parfois, il reste au même poste pendant un jour seulement, parfois deux mois. Un poste qui lui permet de connaître des situations très diverses, et ainsi compléter encore ses compétences. « On apprend sur le tas, avec le temps », explique-t-il. « Il y a certains circuits qui sont plus difficiles. Cela dépend aussi du

handicap, les réactions sont différentes si on a des épileptiques ou des autistes, par exemple. Parfois il y a aussi des enfants qui ne s'entendent pas entre eux, ou d'autres qui sont d'une impolitesse inimaginable. »

Ce travail demande une certaine force. « On est parfois lessivés après un circuit. » Sans que le salaire ne compense cet investissement. « Par moments, on a l'impression de ne pas être reconnus à notre juste valeur. » Pour autant, Dibaka ne se voit pas changer de travail pour le moment. « Je me sens investi d'une mission, pour que ces enfants puissent aller à l'école. C'est pour cette raison que je me lève le matin. » ●

Témoignage

« On crée des liens avec les enfants »

En 2003, Meriem, juriste de formation, est devenue accompagnatrice scolaire. Un poste à temps partiel qui lui permettait de passer du temps auprès de son enfant. Plus de 14 ans plus tard, elle exerce la même fonction. Meriem ne travaille en revanche pas sur un circuit avec des enfants handicapés, mais des jeunes en décrochage scolaire, présentant un certain nombre de difficultés.

« Tous les matins, je retrouve le chauffeur du bus et nous allons chercher le premier enfant, près de la basilique de Koekelberg. La tournée commence par l'enfant le plus éloigné de l'école. Nous couvrons Koekelberg, Jette et Lae-

ken. » Un trajet bien rodé, le matin et l'après-midi après les classes. « Au bout d'un moment, on crée des liens avec les enfants, mais aussi avec les parents, qui nous expliquent par exemple qu'aujourd'hui, l'enfant ne s'est pas bien levé ou qu'il ne se sent pas bien... »

Si Meriem trouve le travail épanouissant, la rémunération n'est pas à la hauteur. *« C'est dommage qu'on ne nous aide pas à trouver des mi-temps complémentaires, dans les écoles qu'on couvre par exemple, entre la tournée du matin et celle de l'après-midi. On aimerait bénéficier de plus d'heures de travail. »* ●